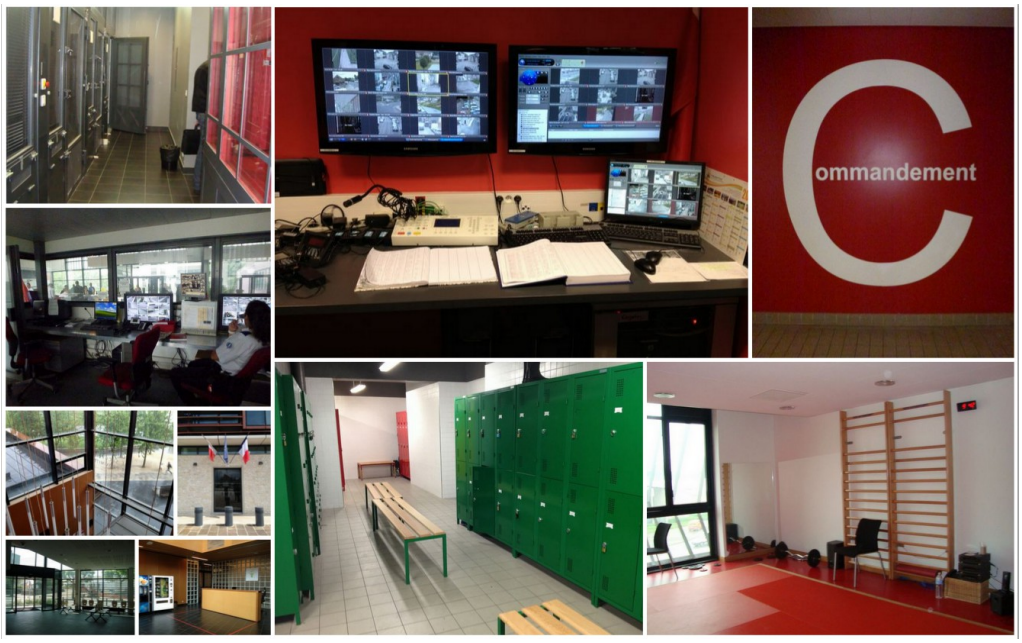
Direction de l'Évaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières
Sous-direction des affaires immobilières
Bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile

Référentiel de programmation des commissariats de police 50 à 500 agents



Guide d'utilisation

du référentiel de programmation au programme local

SEPTEMBRE 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avant-propos

Dans le cadre de sa mission de pilotage de la fonction immobilière, la DEPAFI avait coordonné en 2004 la mise au point d'un guide d'élaboration des programmes immobiliers des commissariats de police composés d'effectifs compris entre 50 et 500 personnes.

Ce document, intitulé « référentiel 50/500 », était destiné à faciliter les études de maîtrise d'œuvre au niveau des services déconcentrés de l'Etat.

Une mission, financée par le Programme 176 et conduite par la DEPAFI, a été confiée au CEREMA fin 2013, afin d'actualiser ce document et d'intégrer des préoccupations nouvelles. Il s'agissait :

- de prendre en compte la qualité de vie professionnelle des agents ;
- d'intégrer le retour d'expériences des concepteurs et des SGAMI ;
- d'intégrer les évolutions fonctionnelles, techniques et réglementaires ;
- d'optimiser les surfaces, l'exploitation, et la maintenance tout en améliorant la qualité d'usage des bâtiments ;
- d'intégrer les enjeux du développement durable ;
- et de prendre en compte les spécificités de la Préfecture de Police de Paris.

Cette mission s'est déroulée en trois temps avec une alternance de phases de recueil d'informations, de réflexions et de validation des différentes propositions par le groupe de travail et le comité de pilotage constitués à cet effet.

Ainsi, dans un premier temps, a été menée une enquête auprès des SGAMI fondée sur un questionnaire pour établir le bilan du référentiel de 2004.

Dans un deuxième temps, une série de visites sur place a eu lieu dans 7 commissariats / hôtels de police récents (HP17, CSP Provins, HP Clermont Ferrand, Saint Malo...) en présence des commissaires, de représentants du personnel, d'utilisateurs, et sur certains sites de représentants syndicaux ; ces réunions avaient pour objectifs le recueil de témoignages et un retour d'experiences.

Enfin, dans un troisième temps , des groupes de travail ont été organisés avec les ingénieurs de la DEPAFI/BAIPPSC, des représetants des SGAMI, de la DCSP, de l'IGPN, de la Préfecture de Police de Paris, de la police scientifique et du SDLP.

Les propositions et avis des groupes de travail ont été soumis à la validation et à l'arbitrage du comité de pilotage restreint.

Ce travail collégial a permis d'identifier les enjeux et d'émettre des orientations et les recommandations suivantes :

- l'amélioration des conditions de travail des agents ;
- une meilleure appropriation par les services amenés à faire évoluer le projet ;
- une approche en coût global ;
- la simplicité et la robustesse des systèmes d'exploitation-maintenance ;
- la nécessaire adaptation locale (sûreté, fonctionnement) ;
- la qualité d'usage des points névralgiques ;
- l'optimisation des surfaces (mutualisation de locaux,...) ;
- la performance environnementale ;
- l'accessibilité.

Ce référentiel technique n'a pas une vocation normative mais il fournit des préconisations dans l'élaboration des différentes opérations.

Les programmes font ensuite l'objet de concertations au niveau local avec le DDSP, les utilisateurs et les représentants du personnel avant validation par la DEPAFI et la direction active.

Cet outil opérationnel à l'attention des SGAMI et des maîtres d'œuvre est un guide pratique. Nous souhaitons que vous puissiez y trouver toutes les références utiles pour que les réalisations immobilières répondent aux fonctionnalités et aux besoins des agents de la police nationale et concourent à la qualité constructive et à la maintenance durable des batiments.

La préfète, directrice des ressources et des compétences de la police nationale

Michèle KIRRY

Le directeur de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières

Thibaut SARTRE

Document élaboré dans le cadre d'un travail collectif sous la direction de **Mme Salima EBURDY** - Adjointe au sous directeur des affaires immobilières, Chef du bureau du BAIPPSC, DEPAFI, et la gestion de projet des ingénieurs des services techniques : **M. Expedit JAMS, Mme Marie MEL, Mme Cécile GENETIER, Mme Évelyne BEKIERMAN, M. Julien BECOULET, M. Florent DOUCET ;**

faisant participer la **DGPN (DRCPN, DCSP, DCPJ, IGPN, SDLP) :**

M. Nicolas CHAMOULAUD - Chef de section à la DRCPN au BPFI,
M. Jean-Michel PARLATORE - Chef de mission « infrastructures de tir » au BAMT,
M. Arnaud BAVOIS - Chef de la division des finances et de la logistique à la DCSP,
Mme Isabelle LOUBEAU - Chargé de portefeuille à la DRCPN section investissement,
M. Paul FABY - Chargé de portefeuille à la DRCPN section investissement,
M. Patrick ANCELIN - Chef de la section immobilier à la DCSP,
Mme Bernadette BOURDAIS-PRINET - Adjointe au Chef de la section immobilier à la DCSP,
Mme Claudia CHAVILLE - Chargé de mission à division des finances et de la logistique à la DCSP,
M. Olivier MONTMORENCY - Spécialiste CIC à la DCSP,
Mme Sylvie CRINIER - Adjointe au Chef de la division des finances et de la logistique à la DCSP,
M. Jean-Philippe CANONNE - Chef de l'unité des études de sûreté au SDLP,
Mme Virginie PRIGENT - Ingénieur au bureau de l'ingénierie sûreté au SDLP,
M. Jean-Manuel PALOS - Cabinet de l'analyse, de la déontologie et de la règle à l'IGPN,
M. François PETRAZ - Cadre au Commissaire Divisionnaire de Police,
M. Xavier GUICHARD - Ingénieur PTS, Responsable hygiène et sécurité, environnement,

la **DEPAFI** :

M. Jean-Paul LEVAILLANT - Chargé de mission développement durable,

la **Préfecture de Police de Paris** :

Mme Françoise BIOLEY - Chargée de mission au SAI,
M. Christophe NIEL - Ingénieur Travaux au SAI,

les **SGAMI** de Lyon, Lille, Marseille et Bordeaux :

M. David NAKACHIAN - Chargé d'opération au SGAMI 69,
M. Fabrice COPIN - Ingénieur Travaux au SGAMI 59,
M. Hervé BACLET - Adjoint au Directeur de l'immobilier au SGAMI 59,
M. Stéphane LANNEAU - Adjoint au Directeur de l'immobilier au SGAMI 13,
M. Christian FAVIER - Directeur de l'immobilier au SGAMI 13,
M. Stéphane SANSIER - Chef de bureau des affaires immobilières du SGAMI 13,
M. Christophe BEGARDS - Chef de bureau zonal des affaires immobilières du SGAMI 13,

et des fonctionnaires de **commissariats** et de **DDSP** de :

Saint Malo, Provins, Paris 17, Clichy-Montfermeil, Clermont-Ferrand, Lille, Avignon, Lyon 1,

sous le pilotage technique du **Cerema (direction technique territoires et ville, directions territoriales Normandie Centre et Nord Picardie) :**

M. Didier CHANAL - Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, directeur de projet
Mme Delphine LABRY - Ingénieur des Travaux Publics de l'État, chef de projet
Mme Stéphanie BAUREGARD – Architecte - Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
M. Rémy PUGEAT - Technicien supérieur principal,
Mme Amélie GOEPP - Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
M. Olivier LEMAITRE - Ingénieur des Travaux Publics de l'État.

Table des matières

1. Principe de présentation du référentiel de programmation.....4

2. Philosophie du référentiel de programmation.....6

2.1. Adaptation des parties présentant le contexte et les enjeux (parties 1 et 2) :…6
2.2. Adaptation des exigences fonctionnelles et techniques par local (partie 3) :….6
2.3. Adaptation du volet technique (partie 4).....7

1. Principe de présentation du référentiel de programmation

Le référentiel se présente en deux volets.

Le volet fonctionnel comprend des éléments nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel s'insère le futur bâtiment. Leur présentation se fait au travers de notions générales sur la police nationale, ses axes politiques, son organisation, puis en précisant les missions, acteurs et problématiques propres au commissariat (Parties 1. et 2.).

Le volet fonctionnel aborde également les éléments de définition des bâtiments, au sens des grands objectifs visés, de la description de l'usage envisagé dans chaque local (acteurs et activités), de la qualité attendue et des exigences techniques (Partie 3.).
Ces éléments déterminants pour la conception sont organisés par familles d'espaces, et délivrés sous forme de fiches structurées comme suit :

- ☑ **principaux objectifs et enjeux**
- ☑ **acteurs et activités**
- ☑ **qualité attendue :** exigences qualitatives en termes de :
 - symbolique et image,
 - accessibilité et fonctionnalité,
 - confort d'ambiance,
 - sécurité-sûreté,
 - exploitation, entretien et maintenance,
- ☑ **repères pour le dimensionnement** (équipements et mobilier prévus, surface)
- ☑ **exigences techniques particulières pour le local,** qui donnent des valeurs indicatives que le maître d'œuvre adaptera autant que de besoin aux règles de construction.

75 fiches sont ainsi proposées, réparties dans des groupes d'espaces cohérents. Une fiche donnant les exigences techniques communes à tous les locaux de bureaux courants est également proposée.

Pour chaque famille d'espaces :

- des **schémas fonctionnels** viennent appuyer l'écrit, en procurant une lecture visuelle d'ensemble des liaisons requises entre les locaux et des mutualisations possibles,
- une **grille d'analyse du projet** vient rappeler les critères prépondérants qui permettront au chef de projet d'évaluer un projet de conception.



Grille d'analyse du projet :

- **……**
- **……**

Le **volet technique** vient compléter le volet fonctionnel (Partie 4) en présentant les exigences techniques particulières du maître d'ouvrage, les prescriptions techniques générales, les prescriptions techniques particulières, et les prescriptions propres à certains locaux.

Le principe de ce référentiel mise sur la **description la plus précise possible de l'usage** pour justifier et faciliter la compréhension de toutes les exigences du maître d'ouvrage, en faisant le pari que la réponse apportée par les concepteurs sera d'autant plus satisfaisante qu'elle se sera nourrie de l'usage effectif des locaux.

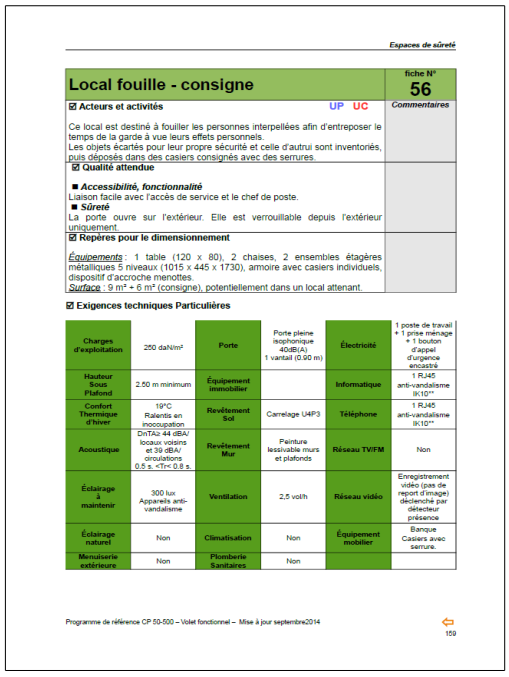
Des "***notes à l'attention du futur chef de projet***" ponctuent le contenu du document de référence afin d'attirer l'attention sur les éléments à adapter au contexte local. Ces notes ne listent pas de manière exhaustives les éléments à adapter : seule une lecture détaillée de ceux-ci et la connaissance précise du contexte du futur projet de commissariat peut déterminer les adaptations à effectuer.

> ☒ **Note à l'attention du futur chef de projet :**
>
> ……
> ……
> ……

Les fiches par local comportent une colonne de droite "***commentaires***", qui a une double vocation:

- **s'adresser au futur chef de projet** pour attirer son attention sur la validité du contenu selon les projets
- **s'adresser aux futurs concepteurs** pour attirer leur attention sur des points particuliers.

<u>Cette dernière vocation est à conserver dans le programme local, et à enrichir.</u>



Espaces de sûreté

Local fouille - consigne	fiche N° 56
☑ **Acteurs et activités** UP UC Ce local est destiné à fouiller les personnes interpellées afin d'entreposer le temps de la garde à vue leurs effets personnels. Les objets écartés pour leur propre sécurité et celle d'autrui sont inventoriés, puis déposés dans des casiers consignés avec des serrures.	*Commentaires*
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Liaison facile avec l'accès de service et le chef de poste. ■ ***Sûreté*** La porte ouvre sur l'extérieur. Elle est verrouillable depuis l'extérieur uniquement.	
☑ **Repères pour le dimensionnement** *Équipements* : 1 table (120 x 80), 2 chaises, 2 ensembles étagères métalliques 5 niveaux (1015 x 445 x 1730), armoire avec casiers individuels, dispositif d'accroche menottes. *Surface* : 9 m² + 6 m² (consigne), potentiellement dans un local attenant.	

☑ **Exigences techniques Particulières**

Charges d'exploitation	250 daN/m²	Porte	Porte pleine isophonique 40dB(A) 1 vantail (0.90 m)	Électricité	1 poste de travail + 1 prise ménage + 1 bouton d'appel d'urgence encastré
Hauteur Sous Plafond	2.50 m minimum	Équipement immobilier		Informatique	1 RJ45 anti-vandalisme IK10**
Confort Thermique d'hiver	19°C Ralentis en inoccupation	Revêtement Sol	Carrelage U4P3	Téléphone	1 RJ45 anti-vandalisme IK10**
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	Revêtement Mur	Peinture lessivable murs et plafonds	Réseau TV/FM	Non
Éclairage à maintenir	300 lux Appareils anti-vandalisme	Ventilation	2,5 vol/h	Réseau vidéo	Enregistrement vidéo (pas de report d'image) déclenché par détecteur présence
Éclairage naturel	Non	Climatisation	Non	Équipement mobilier	Banque Casiers avec serrure.
Menuiserie extérieure	Non	Plomberie Sanitaires	Non		

Programme de référence CP 50-500 – Volet fonctionnel – Mise à jour septembre2014 159

Format :
Le guide de programmation est disponible au format :

- pdf : navigation facilitée via liens hypertextes depuis le tableau général et les schémas fonctionnels, retour au tableau général en cliquant sur les flèches.
- libre office : les fichiers principaux au format « Writer » (.odt), les schémas fonctionnels au format « Draw » (.odg)

2. Philosophie du référentiel de programmation

La philosophie du référentiel de programmation est d'aborder les **invariants** fonctionnels et techniques pour tous les commissariats.
Ces invariants forment des exigences auxquelles tout projet de construction neuve ne peut déroger.
Dans le cas d'opérations de réhabilitations, ces invariants constituent des objectifs prioritaires vers lesquels le projet se doit de tendre, dans la mesure du possible.

Le référentiel de programmation ne constitue toutefois pas un programme et l'adaptation à chaque projet et aux contraintes techniques et financières est nécessaire, étant entendu que l'approche en coût global est à privilégier pour garantir une exploitation du bâtiment économe.

Des propositions **optionnelles** sont également formulées et sont signalées par le pictogramme :

 Ce pictogramme s'applique indifféremment à un local ou à certaines exigences.

Les prescriptions liées à la **sûreté** pourront être adaptées après avis du Service De La Protection, qui sera consulté par la Depafi.

Les prescriptions liées à la **police technique et scientifique** ne sont pas abordées compte tenu de la grande diversité des situations locales. La sous-direction de la police technique et scientifique sera consultée de manière systématique pour l'élaboration du programme local.

2.1. Adaptation des parties présentant le contexte et les enjeux (parties 1 et 2) :

Les modifications à apporter devraient être peu nombreuses, puisqu'il s'agit d'éléments de contexte national, à moins que la législation et les politiques évoluent.

Des données sont toutefois à préciser par rapport au contexte local :

- principes d'organisation du commissariat et l'organigramme local,
- acteurs locaux (partenariats envisagés, acteurs particuliers ...).

2.2. Adaptation des exigences fonctionnelles et techniques par local (partie 3) :

La réalisation du programme des besoins immobiliers local doit commencer par une approche globale, afin de :

- s'approprier les grands objectifs, les préciser si besoin ;
- déterminer, à partir d'une première lecture de l'ensemble des fiches, la liste des locaux adaptée aux effectifs et à l'organisation projetés. Le tableau récapitulatif sera dans cette étape un outil utile.

Tout en s'appuyant au niveau local sur les besoins et attentes des utilisateurs, le chef de projet devra par la suite :

- s'approprier et préciser les éléments descriptifs des espaces et locaux ;
- répercuter toutes les adaptations sur les schémas fonctionnels.

Les schémas fonctionnels :

Dans le programme de référence, l'élaboration des schémas fonctionnels s'est appuyée sur l'hypothèse d'un commissariat de taille réduite à moyenne, dans lequel le chef de poste a un rôle pivot. Toutefois, es schémas peuvent être adaptés à la réalité fonctionnelle de chaque commissariat de police.

Les modifications peuvent se faire sur les fichiers source des schémas (format libre office), donnés en annexe.

Les fiches par local :

Les fiches fonctionnelles et techniques par local seront adaptées au niveau des équipements, du mobilier et de la surface.

Exemple :

> ☑ **Repères pour le dimensionnement**
> *équipements, mobilier :*
> rayonnages fixes ou mobiles
> des tablettes permettant la consultation sur place
> *surface :* 20, 25 ou 30 m² selon l'importance du commissariat avec :
> . 6 m² pour la consultation (éventuellement intégré dans le local s'il n'y a pas de personne affectée à la gestion des archives)
> . 6 + 6 m² pour le bureau et l'espace consultation s'il y a 1 gestionnaire (dans un local attenant)
> . 6 + 9 m² pour le bureau et l'espace consultation s'il y a 2 gestionnaires (dans un local attenant)

Si l'organisation locale des services, validée par l'administration centrale, entraîne la création de locaux non définis par une fiche fonctionnelle, le chef de projet proposera à la validation du BAIPPSC une nouvelle fiche fonctionnelle selon le modèle établi.

Lors de l'adaptation du programme de référence au contexte local, **la numérotation** des fiches fonctionnelles conservées restera **inchangée**.

2.3. Adaptation du volet technique (partie 4)

Le contenu de ce **chapitre doit être relativement stable.** Il a en effet été élaboré sur la base de la capitalisation des expériences sur les opérations d'investissement livrées, et répond au besoin d'harmonisation des prestations techniques d'un bâtiment à un autre quelle que soit sa situation géographique (*sauf données climatiques particulières bien sûr*).

Il sera toutefois nécessaire de compléter les exigences techniques par les données et contraintes locales (la signalétique, le choix de matériaux imposés par les documents d'urbanisme, les énergies disponibles aux abords de la parcelle, etc.).
Lors de l'adaptation du programme de référence au contexte local, **la numérotation** des fiches techniques conservées restera **inchangée**.